

PM magazine

Bulletin de l'Association Française pour l'Etude du Papier-monnaie

n°36 - décembre 2012



Association Française pour l'Etude du Papier-monnaie

SOMMAIRE

- 03** Les dix ans de l'euro
- 07** BHOUTAN : billet commémoratif de 100 ngultrum
- 08** PEROU : autopsie du billet de 200 nuevos Soles
- 12** Assignat de dix mille francs, 18 nivôse an III
- 14** Assignat de mille francs, 18 nivôse an III
- 16** BORNEO: British North Bornéo Company
- 18** CANADA: 50\$, type 2012
- 20** Les monnaies solidaires : le mouvement SOL
- 24** TOULOUSE : le sol-violette
- 26** La banque utopique d'ARBANATS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Ce numéro de PM Magazine est particulier car il est riche en symboles : les dix ans de l'euro et l'émergence d'une nouvelle monnaie éthique qui se développe en France. Après les billets de confiance de la période révolutionnaire, les billets de nécessité imprimés pendant les trois conflits impliquant la France (de 1870 à 1945), sans parler des francs complémentaires, une nouvelle forme de monnaie s'implante dans nos villes : la monnaie solidaire. Nous ne pouvions pas ignorer ce moyen de paiement, surtout quand il se matérialise sous la forme de papier-monnaie. Un ancien article sur le projet de création de la banque d'Arbanats vers 1850 complète ce dossier avec d'autant plus de pertinence que ce projet a une philosophie similaire à la monnaie solidaire.

Des dossiers sur un nouveau billet polymère émis par la Canada et des présentations de vignettes de Bornéo, du Bhoutan et du Pérou enrichissent ce numéro. Deux études sur les points secrets des assignats complètent ce PM.

Bonne lecture à tous.

Directeur de la publication :

Alain Dailly

Rédacteur en chef :

Michel Daspre

Comité de rédaction :

Pierre-Olivier Bayec

Alain Dailly

Michel Daspre

Michel Muszynski

*Reproduction interdite sauf autorisation
écrite du bureau de l'AFEP*

Association Française pour l'Étude du Papier-monnaie

Association régie par la loi de 1901, aux statuts déposés à la Préfecture de police de Paris, le 23 novembre 1979 (JO n°289 du 13 décembre 1979).

Organisatrice du Salon du papier-monnaie depuis 1983.

Président : Alain Dailly

Secrétaire : Michel Daspre

Vice-président : Pierre-Olivier Bayec

Trésorier : Michel Muszynski

Siège social : chez Alain Dailly
BdF - 167, av. Joliot-Curie 92000 NANTERRE

afep.bureau@yahoo.fr

Adresser toute correspondance au secrétaire :
Michel Daspre, 10 rue de Paris, 91090 LISSES

Rendez vous sur notre site :

www.papier-monnaie.com



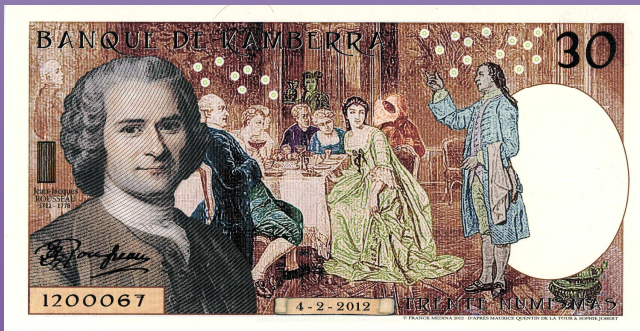
30ÈME SALON

Le 30^{ème} Salon du papier-monnaie s'est tenu le 4 février dans les salons de l'hôtel Kyriad situé dans la Gare de l'Est. A cette occasion, de nombreux marchands professionnels ont bravé le mauvais temps qui sévissait en Europe.

Près de 200 passionnés sont venus et ont recherché des billets afin de compléter leur collection.

A la fin de la journée, une satisfaction générale était de mise ; professionnels et collectionneurs étaient contents de leur journée. Seule ombre au tableau, certains d'entre-nous ont été contraints de rebrousser chemin, vaincus par les conditions climatiques.

Autre satisfaction, le splendide billet dessiné par Frank Médina, qui a enchanté tous les heureux possesseurs de cette vignette.



Recto : tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.



Verso : la Gare de l'Est au début du XXème siècle.



Près de 200 collectionneurs ont recherché la rareté.

PRIX AFEP

C'est avec émotion que nous avons décerné le 1^{er} Prix AFEP pour encourager les auteurs d'ouvrage, de série d'articles, éventuellement des associations dynamiques, promouvant la billetterie. Mais ce prix n'est pas axé exclusivement sur des inventaires de billets, mais a aussi pour but de mettre en lumière des chercheurs qui exhumant des archives des informations techniques, historiques, économiques, voire anecdotiques sur le papier-monnaie.

La promotion du billet de banque passe évidemment par la connaissance, mais aussi par la manière de faire passer l'information. La pédagogie est d'autant plus importante, que notre sujet de collection est méconnu par le public. Le coût de certains billets est souvent peu incitatif pour un débutant.

Après délibération, les membres du bureau de l'association ont décerné à l'unanimité le prix AFEP 2012 à monsieur Jean-Yves Lefèvre, pour son ouvrage « Le Billet, une collection passionnante à la portée de tous, hors série de Numismatique et Change. C'est un guide qui s'adresse, aussi bien aux débutants qu'aux collectionneurs confirmés. Monsieur Lefèvre est membre du Club Auvergne Papier-monnaie, ce qui ne nous surprend pas, car le club du président Jérémie est l'un des plus actifs de France.

Nous avons profité de la présence de madame Lefèvre pour saluer nos épouses qui sont souvent obligées de « partager » notre passion. Certains d'entre-nous aggravent même leur cas en étant chercheurs, rédacteurs d'articles, voire auteurs d'ouvrage, et il y a aussi des cumulards.

Pour concrétiser cette distinction, nous avons offert une médaille qui représente Minerve avec inscrite la mention « Au mérite ». C'est l'œuvre de Jules Chaplain, célèbre graveur de médailles, Prix de Rome, qui a gravé plusieurs cires pour élaborer des filigranes pour des billets, notamment de la Banque de France.

Il faut aussi saluer sa fille Elisabeth qui a rédigé, du haut de ses dix ans, deux pages de cet ouvrage. Nous tenons peut-être une future lauréate de notre prix dans les prochaines années.



Le président Alain Dailly remet la médaille sous les applaudissements des adhérents.





LES DIX ANS DE L'EURO

Nous ne savons pas si dans une décennie nous célébrerons de nouveau l'anniversaire de la monnaie européenne. L'avenir nous le dira.

Pour marquer cet évènement, j'ai trouvé l'idée amusante de présenter tous les projets de recto des billets de dix euros. La qualité artistique est variable, mais certains visuels sont nettement plus attrayants que la série choisie. Pas de chance pour les européens, d'autant que les français avaient l'habitude d'avoir dans leur portefeuille des vignettes d'une qualité artistique autrement plus belle.



Daniel et Johanna BRUUN



Guglielmo SAVINI



Collectif grec



Giovanni PINO



Hannu JÄRVIÖ



Robert BALLAGH



Erik BRUUN



Miguel Angel PLAZA



Luis Filipe de ABREU



Stuart ROST



Robert BALLAGH



Jaap DRUPSTEEN



Miguel Angel PLAZA



Luis Filipe de ABREU



Johann MÜLLER



Colin BRAUN



Terry THORN



Klaus MICHEL



Robert KALINA



Enric Satué LLOP



Andrew WARD



Sandrine-Ludmilla JUNG



Istituto Poligrafico e Zecca Stato S.p.A.



Mark SCOVELL



Collectif belge



Enric Satué LLOP



Collectif belge



Renato MANFREDI



Istituto Poligrafico e Zecca Stato S.p.A.



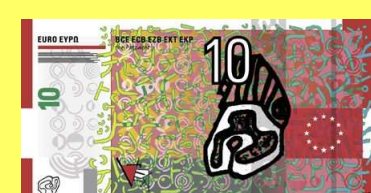
Ernst et Lorli JÜNGER



Maryke DEGRYSE



Yves ZIMMERMANN



Roger PFUND



Inge MADLE



Collectif belge



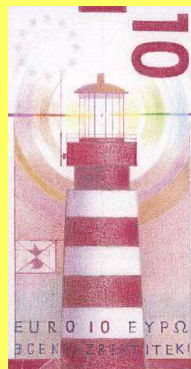
Roger PFUND



Reinhold GERSTETTER



Reinhold GERSTETTER



Collectif hollandais



John STEVENSON

FRANCE



PIERRETTE LAMBERT



ALAIN GUERALT



La fin du Franc

Le 17 février 2012 restera, dans nos mémoires de français et de collectionneurs, marqué par la disparition définitive du Franc. Si l'appellation « Franc d'Or » est apparue, après l'émission en 1360, d'une pièce de monnaie représentant un chevalier en armure, dont l'interprétation donne toujours lieu à des polémiques, cette unité monétaire est née avec la révolution. Elle naît le 18 germinal an III (1795) avec les nouvelles mesures dites républicaines : le mètre, l'are, le stère, le litre et le gramme. Elle acquiert ses lettres de noblesse lors de la création de l'Union latine à partir de 1867. Le Franc Germinal a pour objet de réaliser « l'unification monétaire internationale ».

Puis vient les guerres et l'agonie du Franc-or. Il faut attendre Poincaré pour stabiliser la monnaie nationale. Puis, les dévaluations vont se succéder. Arrive l'épisode Pinay qui déclarait : « La monnaie est à l'image du pays. Lorsque le franc aura repris sa place, la France aura bien vite retrouvé son rang ». Dans les faits le fameux emprunt Pinay lancé en 1952 sera surtout fructueux pour les souscripteurs.

« Le vieux franc français, si souvent mutilé à mesure de nos vicissitudes, nous voulons qu'il reprenne une substance conforme au respect qui lui est dû ». C'est par cette phrase prononcée par le général de Gaulle, lors de son allocution télévisée du 28 décembre 1958, que le franc germinal est enterré.

Le « nouveau franc » vient de naître. Le 1^{er} janvier 1963, il redevient officiellement le « franc ».



Le 1^{er} janvier 2002, le Franc était plongé dans un coma artificiel. Le 17 février 2012, le Franc est officiellement décédé.





Billet commémoratif

2011



BHOUTAN



100 ngultrum

Ce billet commémore le mariage de sa majesté le roi Jigme Khesar Namgyel Wangchuck et sa majesté la reine Ashi Jetsun Pema le 13 octobre 2011.

Au recto, à côté des mariés, le logo royal est représenté au centre et l'emblème national à gauche.



L'emblème national est contenu dans un cercle et se compose de deux éclairs en diamant placé juste au-dessus d'un lotus, surmonté par un bijou et encadré par deux dragons, un mâle et une femelle. La foudre symbolise l'harmonie existante entre les pouvoirs séculaires et religieux. Le lotus représente la pureté, les bijoux la royauté et les dragons le nom du pays : la terre du tonnerre et des dragons.

LE BHOUTAN

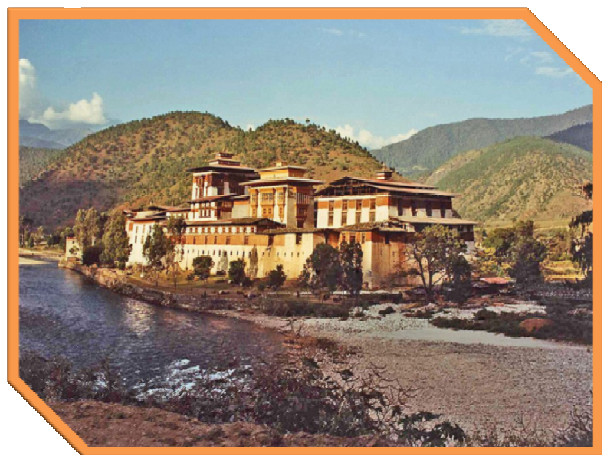


Le Bhoutan est un pays grand comme la Suisse, enclavé entre l'Inde et la Chine. Il compte environ 700.000 habitants. Le roi poursuit depuis trois ans le processus de démocratisation entamé par son père tout en voulant préserver son royaume de la mondialisation. Monarchie absolue jusqu'en 2008, le pays est désormais une monarchie parlementaire où le bouddhisme continue d'imprégner la vie quotidienne.



BHOUTAN

Le drapeau national est divisé diagonalement et montre un dragon blanc en son milieu. La partie supérieure du drapeau est jaune d'or, alors que la partie inférieure est orange, symbole de la religion bouddhiste. Le dragon blanc est le symbole de la pureté, il représente le Bhoutan. Les bijoux tenus dans ses griffes symbolisent la richesse et la perfection du pays.



La cérémonie s'est déroulée dans la forteresse monastique de Punakta, ancienne capitale du royaume. Ce « dzong » du 17^e siècle avait été ceinturé de drapeaux aux couleurs auspicieuses, selon les croyances bouddhistes. Des milliers de villageois, parés de leurs plus beaux atours attendaient depuis le matin. Les futurs époux sont arrivés séparément peu après le lever du jour, au son d'instruments de musique et dans un nuage d'encens, escortés par des processions de moines en robe rouge et d'officiels drapés dans leur gho traditionnel (Sorte d'ample peignoir porté avec de hautes chaussettes).



LE BONHEUR NATIONAL BRUT

Le Bonheur National Brut est un indice inventé en 1972 par le roi Jigme Singye Wangchick. Son intention était de remplacer l'indice capitaliste : le Produit Intérieur Brut. Le BNB devait permettre d'évaluer une économie basée sur les valeurs spirituelles du Bouddhisme.

Les principes régissant le BNB sont :

- Croissance et développement économique ;
- Conservation et promotion de la culture ;
- Sauvegarde de l'environnement et utilisation durable des ressources ;
- Bonne gouvernance responsable.



Il faut noter que la date du mariage avait été choisie par un lama en fonction de l'alignement des planètes et des signes astrologiques des fiancés. La veille de leur union était une nuit de pleine lune.



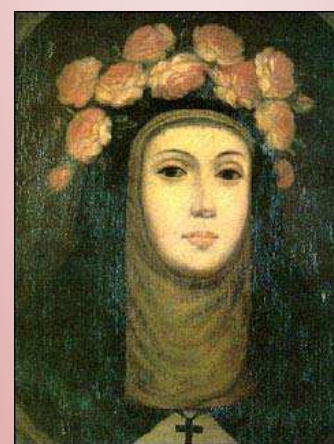
PEROU : 200 Nuevos Soles



Ce billet a été émis le 31 août 2011.

Au recto, figure comme personnage principal Santa Rosa de Lima. Une grande vocation religieuse poussa Isabel Flores de Oliva à prendre l'habit de tertiaire (célibataire consacrée sans ordre religieux particulier) et à mener une vie pieuse au service des malades. Canonisée en 1671 par le pape CLEMENT X.

Au verso, la Ville sacrée de Caral-Supe (Pérou), plus vieille cité de ce type aux Amériques, qui a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009.



PRINCIPAUX SIGNES DE SÉCURITÉ



FILIGRANE



TRANSVISION



ENCRE FLUORESCENTE



RECTO



VERSO



TRANSPARENCE





ENCRE FLUORESCENTE



IMPRESSION FLUORESCENTE



ENCRE A COULEUR CHANGEANTE



IMAGE LATENTE





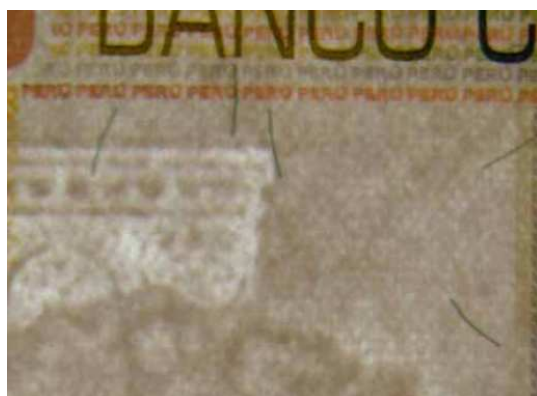
BANDE HOLOGRAPHIQUE



MICROLETTRES



MICROLETTRES



**FIBRETES
FLUORESCENTES**



Sources et iconographie
BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL
PEROÚ



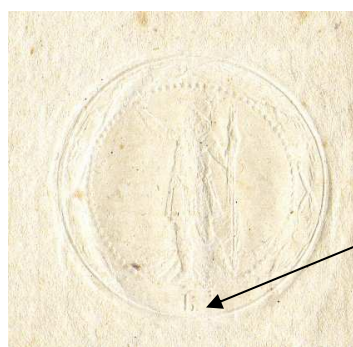
ASSIGNAT DE DIX MILLE FRANCS

-0-0-0-0-0-0-

Création du 18 nivôse an III (7 janvier 1795)



Références : Kolsky, N°97 – Muszynski, N°53 – Lafaurie, N°177



Les caractéristiques principales de cet assignat étaient citées dans le PM Magazine N° 32, de décembre 2008, ainsi que par les différents auteurs cités ci-dessus. Notamment, j'avais signalé pour cet assignat que dans les deux timbres secs, gravés par Gatteaux, apparaissaient des lettres secrètes situées aux pieds du guerrier et d'Hercule dans les séries 1822 à 2450.



Depuis la parution de cet article, j'ai noté que la série du dernier assignat dont les timbres secs ne comportant pas de lettre secrète était la série 1651. Par contre la première série comprenant une lettre secrète dans le cachet sec est la série 1716 (au lieu de la série 1822) jusqu'à la série 2483.

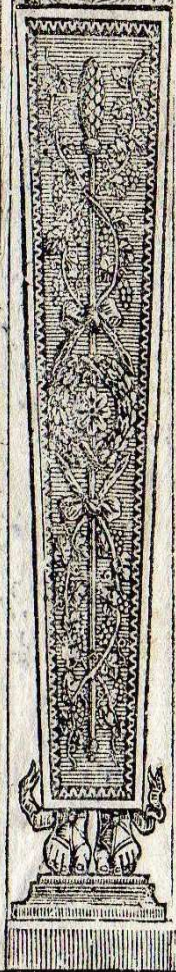
Il reste à trouver des assignats entre les séries 1652 et 1716, pour connaître la dernière n'ayant pas de lettre secrète dans le cachet sec et la première série ayant une ou deux lettres secrètes.

Dans l'assignat N° 493 de la série 1716, on relève un grand « C » dans le cachet droit, dans le N°282 de la série 1722, on relève un petit « a » dans le cachet droit et dans le numéro 492 de la série 1755 on relève un grand « B » dans le cachet gauche. (cf. ci-après tableau des assignats étudiés avec les spécificités relevées).

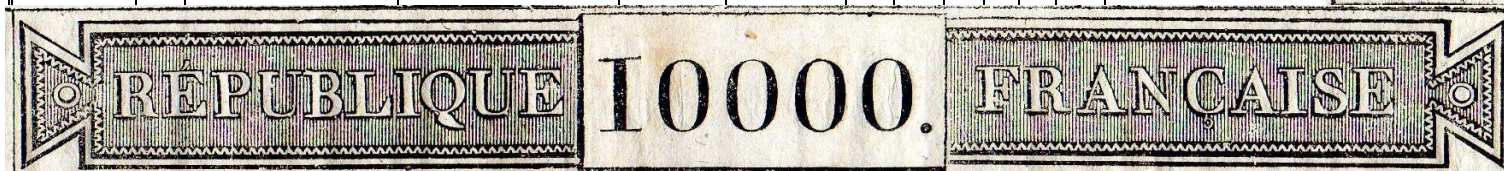
Les lettres secrètes se trouvent en bas du cachet sec, en son milieu en dessous du personnage

Assignat de 10000 francs du 18 nivôse an 3

N°série	N°	N°billet	Signature	Pas de lettre	Lettre à gauche	Lettre à droite						
1	1	298	GOMEZ	1		a	b	C	d	e	N°	vérificateur
997	1	151	JEANNEAU	1								pas de marge
1493	1	204	BACQUIN	1								filigrane N°1
1651	1	110	GOMEZ	1								filigrane N°1
1716	1	495	BERUBE		sans			C			1	
1722	1	282	LAFORTELE		sans	a					1	
1755	1	492	CHAIGNET		B		b				1	filigrane N°6
1757	1	361	BANCEY					C			1	
1764	1	470	POULLAIN		B		b				1	
1822	1	157	FRANCOIS		B		b				1	
1822	1	251	BERUBE		B		b				1	filigrane N°8
1844	1	373	MEGNIE							e	1	filigrane N°8
1851	1	285	DU FLOG			a					1	
1863	1	197	FALHEAU		sans	a					1	
1915	1	258	JACINTE				b				1	
1921	1	39	DUBOILLE					C			1	filigrane N°4
1924	1	110	BASSIGNY			a					1	filigrane N°4
1939	1	319	MIXELLE		B		b				1	
1983	1	323	MIXELLE						d		1	
2017	1	345	GOURGAUD						d		1	pas de marge
2026	1	481	LA CHAPELLE					C			1	pas de marge
2095	1	132	BANCEY		B		b				1	filigrane N°6
2107	1	454	DESCUILLEZ						d		1	filigrane N°7
2214	1	32	LA FORTELLE		B		b				1	pas de marge
2222	1	311	ROUSSEAU		B		b				1	pas de marge
2291	1	434	BLANCHARD		B		b				1	pas de marge
2321	1	145	COTTENEL			a					1	
2337	1	340	BLANCHARD			a					1	
2373	1				?	a					1	
2391	1	37	FEUILLADE			a					1	filigrane N°5
2417	1	291	GOMEZ		B		b				1	
2445	1	187	DEPERTHE			a					1	pas de marge
2450	1				B						1	
2455	1	271	FEUILLADE					C			1	
2469	1	162	ABRAHAM			a					1	filigrane N°1
2483	1	339	DUFLOG				b				1	filigrane N°8
	36	Totaux		4	11	10	11	5	3	1	32	



10000



Tout renseignement complémentaire sera le bienvenu.

Jean-Pierre
HENNEBERT

M SOLIDAIRES N N A I E S



Depuis quelques années, un nouveau concept de monnaie s'implante dans nos régions : les monnaies solidaires. Issue du mouvement SOL, cette monnaie « anti-spéculation » perd 2% de sa valeur si elle n'est pas échangée pendant 3 mois. Les commerçants tamponnent les billets pour vérifier leur rotation. Cette dépréciation doit inciter les porteurs à l'utiliser rapidement.

En 2011, la France a 18 monnaies locales en action ou en projet. L'Allemagne en compte 65, dont la plus ancienne date de 1998 à Brenmen. La plus connue et la plus développée est née en 2003 dans la région de Prien en Bavière : le Chiemgauer.

Après Lille, Grenoble et Rennes, Toulouse s'est dotée d'une monnaie complémentaire en 2011. D'autres villes projettent des monnaies éthiques, chacune y donnant un nom local : la Muse, l'Occitan, le Roue, l'Abeille, la Mesure ou Heol...

Après une présentation de cette monnaie solidaire, nous découvrirons la dernière née, le Sol violette de Toulouse.



Les monnaies complémentaires...

Pourquoi ?

La carte SOL propose trois fonctionnalités :

1. Une carte pour donner aux particuliers une motivation supplémentaire de consommer responsable (RÉSEAU SOL COOPÉRATION)

2. Une carte pour sonner du sens aux dispositifs d'accompagnement social (RÉSEAU SOL AFFECTE)

3. Une carte pour rendre visible et valoriser les comportements citoyens et le bénévolat, ouverte sur des échanges de temps (RÉSEAU SOL ENGAGEMENT)

Il est dès lors possible, selon les territoires qui souhaitent s'engager, d'utiliser différemment cette carte solidaire « outil couteau suisse » selon les souhaits politiques et selon les dynamiques en place, et d'adapter l'utilisation de la carte en conséquence.

Selon les territoires, on choisira de mettre d'accent sur le premier réseau, ou sur le deuxième... Il y a cependant un réel plus à croiser les réseaux SOL sur un territoire, et à croiser les initiatives sur la consommation responsable avec d'autres projets de développement territorial.

Le sens du projet SOL repose tout d'abord sur les dysfonctionnements du système monétaire actuel. La monnaie ne remplit plus correctement sa fonction d'échange. Considérée comme un bien en soi, elle est objet de spéculation et source d'inégalité.

Ainsi, on observe dans le monde aujourd'hui un développement sans précédent de systèmes de monnaies complémentaire, partout où l'échange est nécessaire mais impossible du fait du manque de moyens monétaires. Cette réflexion est fortement liée à celle sur la notion de richesse. Celle-ci ne peut plus être mesurée seulement à travers les échanges marchands, sans aucun regard sur la nature des activités (qu'elles soient destructrices ou créatrices de bien être), et sans prise en compte de toutes les richesses qui ne donnent pas lieu à des flux monétaires. Le projet SOL se place dans la même perspective que tous les travaux pour de nouveaux indicateurs de richesse (IDH, Bien être social, Empreinte Écologique,...).

Ainsi, le SOL se veut être un outil pour développer des échanges qui ont du sens. Il se donne des objectifs ambitieux :

- Développer l'économie sociale et solidaire, ou plus largement une économie à valeur ajoutée écologique et sociale, en s'interrogeant sur ce qui est produit consommé et échangé.
- Contribuer à remettre l'économie au rang de moyen et non de fin.
- Contribuer à la valorisation du potentiel d'échange de chacun, et à faire reconnaître que la richesse est produite par chacun.



Mettre en place l'outil SOL localement :

Pour démarrer un circuit SOL, il faut dans un premier temps se poser la question de savoir si un outil comme SOL est pertinent pour accompagner les projets locaux, et définir les axes possible d'utilisation, en se posant les bonnes questions :

- ▶ Je veux soutenir et dynamiser le commerce responsable ?
- ▶ Je souhaite donner du sens aux dispositifs d'aide social ?
- ▶ Je souhaite valoriser le bénévolat ?
- ▶ Je souhaite plus de partage et de cohésion entre les acteurs entreprises et association ESS ?

Une fois les orientations définies, il faut pouvoir réunir une quinzaine d'acteurs motivés pour lancer une offre SOL. Par exemple, si l'objectif est d'utiliser SOL pour dynamiser le commerce responsable, il faut pouvoir réunir une quinzaine de commerces Biocoops, commerces équitables, bio, énergies, restos et cafés bio équitables... Pour s'assurer d'un réseau intéressant pour les consommateurs dès le lancement.

Enfin, pour appuyer et accompagner le réseau local, et pour appuyer matériellement le démarrage de SOL, une participation financière des collectivités est nécessaire. Mais ce point dépend évidemment des motivations des acteurs locaux à mettre en place ce type de projet.

Notons sur ce point que de grands acteurs de l'ESS comme Chèque Déjeuner, la MACIF, ou encore le Crédit Coopératif sont engagés dans SOL, et qu'un soutien financier et technique aux initiatives SOL locales est en place.

Le SOL AFFECTE

Le SOL peut être un outil au service de politiques publiques menées par les collectivités territoriales ou de politiques sociales mises en œuvre par des acteurs privés pour développer des actions auprès de certains publics.

Équivalent de titres de paiement pour des produits ou services spécifiques, leur fonctionnement est celui d'une monnaie affectée classique (chèque déjeuner, chèque lire, etc.).

- Collectivités territoriales, comités d'entreprises, mutuelles, etc., peuvent distribuer des cartes SOL créditées d'un certain nombre de points SOL à des publics choisis en fonction des politiques mises en œuvre.
- Les bénéficiaires de ces politiques reçoivent alors une carte SOL créditée d'un certain nombre de points SOL à utiliser pour des services biens définis. Elle leur permet de payer en partie ou en totalité l'accès à ces services, par exemple, l'accès au cinéma, au théâtre, à de la formation, à de l'alimentation biologique, à la cantine scolaire ou au centre aéré.

Le SOL ENGAGEMENT

Votre collectivité peut s'engager dans le renforcement des activités échangées en SOL Engagement :

- par des appuis spécifiques, en SOL, aux actions menées,
- par l'accès en SOL Engagement à certains de ses services publics (culture, loisirs...),
- en couplant une monnaie affectée en SOL avec la valorisation des engagements citoyens sur le territoire.

Il s'agit ici d'un circuit fermé et totalement sécurisé. C'est la collectivité qui définit elle-même les conditions d'utilisation des SOL : où ils peuvent être dépensés (chez tels prestataire, et pas chez les autres), par quels bénéficiaires, pour tel montant de SOL.... **Il est possible de personnaliser complètement son modèle, et de fixer des règles d'utilisation spécifique au projet local.**

L'avantage est double pour la collectivité :

- ▶ **Les transactions sont sécurisées et tracés** : l'aide accordé en SOL ne peut être utilisée que selon les règles définies par la collectivité !
- ▶ La carte SOL est la même que pour les autres réseaux. Cela a donc l'avantage d'être **non discriminant, et de sensibiliser une certaine population à la consommation responsable** !

Quelques exemples en cours :

- ▶ La mairie de Carhaix accorde depuis septembre 2008 des SOL Affectés aux familles disposant de faibles ressources, pour inscrire les enfants dans une dizaine d'associations sport et loisirs de la ville !
- ▶ La mairie de Paris lance actuellement une aide en SOL Affecté destiné à accompagner certaines familles sur l'achat de panier bio !
- ▶ La mairie de Lille avance sur un projet SOL Affecté destiné à accorder une aide sur les équipement basse consommation !

Le SOL COOPERATION, monnaie fondante...

Unité de compte et moyen d'échange, le SOL Coopération ne permet pas la spéculation : s'ils ne sont pas utilisés par les consommateurs, les SOLs Coopération perdent de la valeur au fil du temps...

- Chaque SOL Coopération acquis conserve sa valeur 6 mois. Puis il perd progressivement de sa valeur : on dit qu'il "fond".

- La valeur qui a ainsi "fondu" n'est pas perdue : elle vient alimenter le fonds de fonte, compte commun de SOLs Coopération servant à la **réalisation de projets solidaires**. En tant que membre de l'association SOL, vous pouvez proposer des projets, voter et participer aux choix d'affectation de ce fonds.

Légalité de cette monnaie?

C
o
d
e
m
o
n
é
t
a
i
r
e

« Par exception à l'interdiction de l'article L. 521-2, une entreprise peut fournir des services de paiement fondés sur des moyens de paiement qui ne sont acceptés, pour l'acquisition de biens ou de services, que dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services. »

Une monnaie locale ne doit fonctionner que dans le réseau de ses adhérents, tant pour les particuliers et que pour les entreprises en convention avec ce réseau, pour des échanges de biens et de services agréés par lui.

A
r
t
i
c
l
e
L
5
2
1
-
3

C
o
d
e
m
o
n
é
t
a
i
r
e

« N'est pas considérée comme un service de paiement :

1° La réalisation d'opérations fondées sur l'un des documents suivants, tiré sur le prestataire de services de paiement en vue de mettre des fonds à la disposition du bénéficiaire :

a) Un titre de service sur support papier ;

b) Un chèque de voyage sur support papier ;

c) Un mandat postal sur support papier tel que défini par l'Union postale universelle ».

A
r
t
i
c
l
e
L
3
1
4
-
1

Une monnaie locale ne doit fonctionner que dans le réseau de ses adhérents, tant pour les particuliers et que pour les entreprises en convention avec ce réseau, pour des échanges de biens et de services agréés par lui. Le coupon d'échange (et non billet de banque) utilisé par les monnaies locales est bien un titre de service. Ainsi, le SOL Violette de Toulouse, s'est fait confirmé par les autorités locales de la Banque de France, la légalité de cette pratique dans le respect des articles ci-dessus ; ceci ayant été confirmé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la Banque de France, il n'est point nécessaire de redemander chaque fois à cette instance. De même le Trésorier Payeur Général de la Région Midi-Pyrénées a donné accord de l'acceptation et de la recevabilité de la monnaie locale par les Collectivités Territoriales, aux tenants du SOL Violette.

SOURCES

- Sol-reseau.coop
- Sol-violette.info
- Monnaie-locale-complementaire.net
- Prooftag.com



M SOLIDAIRES

N
N
A
I
E
S



LE SOL-VIOLETTE

TOULOUSE

Le sol-violette a été lancée le 6 mai 2011 à Toulouse. Cette monnaie peut être échangée dans une quarantaine de commerces et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Imprimés par l'imprimerie municipale, les sols comprennent des coupures de 1, 5 et 10 sols. 27.000 sols, soit 16.700 billets ont été mis en circulation. Pour lancer la monnaie, la ville a donné à chaque commerçant du réseau 8 cartes de 30 sols. Elle attribue aussi 30 sols par mois pendant six mois à 90 familles au chômage des quartiers en difficulté.

Le SOL est une unité de compte, dont la valeur est déterminée par les membres du mouvement SOL qui l'utilisent pour procéder à des échanges équitables de biens et de services entre eux.

Ces échanges se font par l'intermédiaire d'un coupon d'échange en papier certifié par un code à bulle infalsifiable, d'un téléphone ou d'une carte à puce, ou de tout support validé par son conseil d'administration, qui permet de comptabiliser l'affectation et l'utilisation des Sols pour et par chaque utilisateur. Elle s'inscrit dans le mouvement SOL.

En un mois cinq cent adhérents se sont inscrits.

Le Sol-Violette en 10 points

- 1 RECONNAÎT vos pratiques responsables et éthiques.
« Je fais partie d'un réseau d'acteurs qui portent les mêmes valeurs que moi. »
- 2 VALORISE votre image par son caractère innovant et médiatique.
« Le Sol ? Tout le monde en parle ! »
- 3 FIDELISE les clients d'un réseau d'acteurs solidaires et respectueux de l'environnement.
« Avec le Sol, je fidélise de nouveaux clients. »
- 4 AFFECTE la monnaie à un circuit local en la retirant des marchés spéculatifs.
« Le Sol c'est plus d'argent pour nous et moins pour Wall Street ! »
- 5 CIRCULE plus rapidement par une incitation à l'échange.
« Avec le Sol je vends mieux ! »
- 6 INVESTIT dans les activités du réseau par une contribution à l'épargne solidaire.
« J'ai reçu un prêt et une subvention en Sols ! »
- 7 DESENDETTE les acteurs car ils ne payent plus d'intérêts pour la création de la monnaie.
« Utiliser le Sol, ça coûte moins cher. »
- 8 EST COMPLEMENTAIRE à l'euro car il compense sa rareté dans l'économie réelle.
« Ah ?? Le Sol ne remplace pas l'Euro ! »
- 9 EST CONVERTIBLE et GARANTI en €
« Un Sol = Un Euro »
- 10 EST DEMOCRATIQUE car ses acteurs (acheteurs, vendeurs, financiers et institutions) gèrent collectivement son fonctionnement.
« Dans les réunions du Sol, mon avis est pris en compte ! »



Sur chacune de ces coupures se trouve une vignette comprenant un système de bulle d'air aléatoires rendant possible le traçage du billet par l'association ainsi que son authenticité.

Cette technique a été mise au point par l'entreprise Prooftag à Montauban.

- 1- Le Sol-violette est strictement limité à l'échange entre ses adhérents,
- 2- pour un échange de biens et des services agréés par un comité local sur des critères de respect des hommes et de la nature et sur des secteurs liés à la satisfaction de besoin de base comme :
 1. l'alimentation saine,
 2. les transports en commun, partagés ou respectueux de l'environnement,
 3. les services de proximité
 4. la culture et le sport
- 3- Chaque sol-violette en circulation est garantie par une contre partie en euro déposé sur un compte du crédit municipal ou crédit coopératif
- 4- Les bons d'échange papier Sol-violette sont limités dans le temps
- 5- Ils sont rendus infalsifiables par un code à bulle à n° unique
- 6- Ils sont traçables par ce code à bulle afin d'en garantir la bonne et juste circulation à l'intérieur du réseau des adhérents
- 7- Toutes les transactions en sol-violette sont soumises à la législation fiscale et sociale en étant enregistrées dans la comptabilité de ses prestataires.



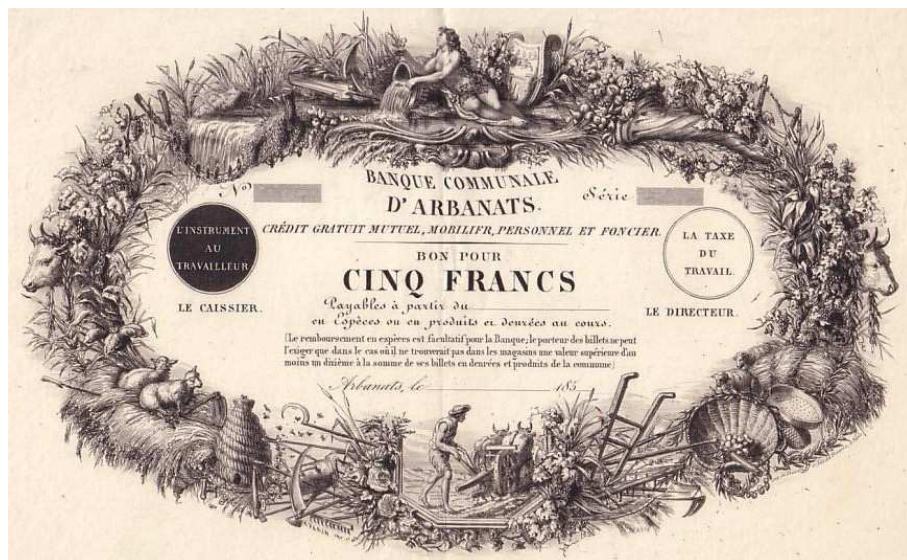
Artiste : Yann NORMAND



LA BANQUE UTOPIQUE D'ARBANATS



L'étude du papier-monnaie réserve bien des surprises pour un historien : la preuve, ce projet de bon, des années 1850, pour une banque communale située à Arbanats, près de Bordeaux.



Mes recherches me mènent à Maurice La Châtre, éditeur très controversé à son époque. Ce fils d'un baron de d'Empire, après avoir entamé des études au Prytanée de la Flèche dans le but de se diriger vers une carrière militaire, se convertit aux doctrines de Saint-Simon. Après avoir travaillé chez un menuisier au Muy dans le Var, il s'installe à Paris vers 1839. Il commence alors une carrière d'éditeur, publiant notamment, Alexandre Dumas, Louis Blanc ou Louis-Napoléon Bonaparte. Ses positions anticléricales, ainsi que ses idées socialistes, lui valent de nombreux déboires avec la justice : plusieurs ouvrages sont détruits, notamment les *Mystères du peuple* d'Eugène Sue en 1857. Son *Dictionnaire Universel* lui vaut une condamnation d'un an de prison et 6.000 francs d'amende pour outrage à la morale publique et religieuse. Après s'être réfugié à Barcelone, notre lexicographe revient en France et reprend ses publications : le

Dictionnaire des écoles, le *Dictionnaire français illustré*, la *Nouvelle encyclopédie nationale* et surtout l'ouvrage tant décrié en 1858, le *Nouveau Dictionnaire universel* où il prône notamment l'égalité entre les hommes et les femmes ou son rejet de la colonisation. L'abonnement sur deux ans et son tarif modeste ont pour but de le rendre accessible aux familles les plus modestes. Il est le premier à éditer la version française du *Capital* de Karl Marx, reprenant une formule de vente tout aussi avantageuse. Collaborant avec plusieurs revues très engagées, c'est naturellement qu'il prend part à la Commune, se battant avec les insurgés. De nouveau il part en exil, ne revenant en France qu'en 1879, après avoir été amnistié. Maurice La Châtre décède à Paris en 1900.

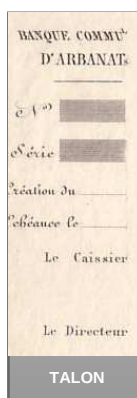
Il s'était aussi investi, vers 1873, dans la construction des Immeubles industriels (dans la rue du même nom à Paris), bâtis pour rationaliser

l'organisation industrielle. Les ouvriers travaillaient au rez-de-chaussée et au premier étage et habitaient les étages supérieurs. Dans les sous-sols, une machine à vapeur fournissait la puissance nécessaire pour les 230 ateliers, principalement des menuisiers. Les habitations bénéficiaient d'eau froide, d'eau chaude et du gaz, confort exceptionnel pour l'époque.

Afin de mettre en pratique ses idéaux, Maurice La Châtre avait acheté un domaine à Arbanats dans l'espoir de fonder une communauté qui servirait d'exemple sociale.

Mais, me direz-vous, quel lien avec une épreuve de bon de banque ?

En 1852, soucieux d'améliorer la condition ouvrière, il créa une commune modèle, établissant des écoles, un dispensaire, une caisse mutuelle et une banque. Cette vignette avait été réalisée pour la banque communale et, d'une valeur de 5 francs, elle était remboursable en espèces ou en produits et denrées au cours. Par ailleurs, le remboursement en espèces était facultatif pour la banque ; le porteur ne pouvait l'exiger que dans le cas où il ne trouverait pas dans les magasins une valeur supérieur d'au moins un dixième à la somme de ses billets en denrées et produits de la commune. Autre curiosité, la date d'échéance du paiement était ajoutée à la main.



Mais ce concept révolutionnaire de phalanstère ouvrier ne se concrétisera pas, et Maurice La Châtre dut renoncer. Cette vignette est probablement l'un des rares témoins d'une époque influencée par de nombreux courants philosophiques, utopiques et socialistes.

COLLECTION "HISTOIRE DU PAPIER-MONNAIE FRANÇAIS"

- 1 – Les billets de la Banque de France, par Maurice Muszynski : éditions de 1975, 1981, 1985, 1987.
- 2 – Les assignats de la Révolution Française, par Maurice Muszynski : édition 1981.
- 3 – Les billets de la Banque d'Indochine, par Maurice Kolsky et Maurice Muszynski : éditions de 1985, 1997.
- 4 – Les billets des DOM-TOM, par Maurice Kolsky : éditions 1986, 2006.
- 5 – Les billets français du XXe siècle, par Claude Fayette : édition 1986.
- 6 – Les billets des Chambres de Commerce, par Jean Pirot : édition 1989.
- 7 – 1789 – 1989 : Deux siècles de papier-monnaie français, par le Club européen du papier-monnaie : édition 1989.
- 8 – Les billets français du XIXe siècle (tome 1) et du XXe siècle (tome 2), par Claude Fayette : édition 1990.
- 9 – Le papier-monnaie de sièges et de campagnes de l'Armée française, par Maurice Kolsky : éditions 1998, 2007.
- 10 – Les billets africains de la zone Franc, par Roger Leclerc et Maurice Kolsky : édition 2000.
- 11 – Les billets du Maghreb et du Levant, par Maurice Muszynski et Maurice Kolsky : édition 2002.
- 12 – Les traites officielles du XVIIIe et XIXe siècle, par Maurice Kolsky : édition 2002.
- 13 – Les billets de confiance de la Révolution Française, par Maurice Kolsky : édition 2004.
- 14 – Les billets de France, par Maurice Kolsky, Jacques Laurent, Alain Dailly : édition 2009.
- 15 – Les billets de nécessité français de la guerre de 1870 – 1871, par Yves Jérémie : édition 2009.

PRIX



AFEP

2012 – Jean-Yves LEFEVRE, pour « LE BILLET, une collection passionnante à la portée de tous » – hors série de Numismatique et Change, 2011.

1983 - 2012

30ème Salon du Papier-Monnaie

30

LE TRÉSORIER



LE PRÉSIDENT



PARIS | GARE DE L'EST

AFEP | ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU PAPIER-MONNAIE

CE BILLET DE COLLECTION N'A PAS COURS LÉGAL EN FRANCE,
MAIS IL VAUT UNE ENTRÉE AU SALON DU PAPIER - MONNAIE
ORGANISÉ PAR L'AFEP LE 4 FÉVRIER 2012 À PARIS.

FRANCK MEDINA DESIGN ET ARTS GRAPHIQUES 62 01 2